

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 3 juillet 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 010-1088/15/BC**

**■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie sur le Technopôle Marseille Provence et approbation d'une convention.**

**DPEATSV 15/13357/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Lieu emblématique de l'innovation technologique sur le territoire et lieu de rencontres et d'échanges, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie qui sont organisées par la CCI Marseille Provence sur le site du Technopôle.

Les Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie (format d'une demi-journée) sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire, une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

Les objectifs des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie :

- aider les entreprises à développer des réseaux d'affaires en générant des occasions de business entre les acteurs du développement économique local (entreprises, créateurs d'entreprises innovantes, laboratoires de recherches, ...),
- agir pour développer la notoriété des entreprises innovantes,
- informer et sensibiliser 100 à 150 participants majoritairement issues de TPE/PME de l'industrie.

**Signé le 3 Juillet 2015**

**Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Deux manifestations sont programmées en 2015. Un comité de pilotage mixte MPM et CCIMP se réunira pour définir le contenu définitif après confirmation de l'octroi de la subvention. A ce jour, les thématiques sont déjà ciblées en relation notamment avec les French Tech Weeks du mois d'octobre 2015 autour des concepts de Smartcity/Smartgrid et en décembre 2015 sur le financement des entreprises.

Conférences programmées :

- 13 octobre 2015 dans le cadre des French Tech Weeks : « Le nouveau standard du BIM (Business Information Modeling ou Maquette numérique du Bâtiment) » et les conséquences de sa généralisation au sein des marchés publics pour les PME (BTP, bureau d'études, architectes, etc)
- Décembre 2015 : thème en cours de définition par comité de pilotage (orienté sur le financement des entreprises)

Le budget prévisionnel de ces deux manifestations est de 19 600 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

| CHARGES                                                                                      | Montant de l'action<br>€ TTC | PRODUITS              | Montant par<br>partenaire en € |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Sous-traitance (conception graphique et mise en page, gardiennage MDI, location matériel...) | 1 300,00 €                   | CCIMP                 | 11 600,00 €                    |
|                                                                                              |                              | CG 13 *               | 4 000,00 €                     |
| Honoraires (animation...)                                                                    | 1 200,00 €                   | MPM                   | 4 000,00 €                     |
| Déplacement / Missions                                                                       | 600,00 €                     |                       |                                |
| Réceptif                                                                                     | 3 500,00 €                   |                       |                                |
| Salaires et charges                                                                          | 9 500,00 €                   |                       |                                |
| Frais de structures                                                                          | 3 500,00 €                   |                       |                                |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                                                         | <b>19 600,00 €</b>           | <b>TOTAL PRODUITS</b> | <b>19 600,00 €</b>             |

\* La participation du CG13 est soumise à une délibération à venir. En cas de refus, la CCIMP prendra en charge intégralement cette participation initialement prévue.

Il est proposé au Bureau de Communauté d'attribuer au titre de l'année 2015 une subvention d'un montant de 4 000 euros à la CCI Marseille Provence, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

**Sur le rapport du Président,**

Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir l'organisation des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation de deux manifestations dans le cadre des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - fonction 90 – Sous-Politique B330.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué - Développement  
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER